

Arrêté n°D422241AT

Portant sur une restriction de circulation sur la RD n° D90

STAM Val de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

VU l'arrêté de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey n° 2022-01-69 du 13/07/2022 ;

VU le Dossier d'Exploitation Sous Chantier du 13/07/2022 établi par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ;

VU l'avis favorable du STAM Val de Lorraine en date du 13/07/2022 ;

CONSIRERANT les travaux de réfection complète du carrefour giratoire place de la libération sur le territoire de la commune de Custines, pour le compte de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion des travaux suscités en fermant la RD n° D90 du PR 18+946 au PR 19+249, sur le territoire de la commune de Custines;

SUR la demande de l'entreprise EUROVIA en date du 18/07/2022 ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

ARRETE

Article 1er - Du 05 septembre 2022 au 16 septembre 2022, de 07H00 à 18H00, hors weekend, sur une durée réelle de dix jours, toute circulation est interdite sur la RD n° D90 du PR 18+946 au PR 19+249, <u>sauf</u> <u>et exclusivement dans le cadre de l'activité du chantier</u> pour les entreprises intervenantes, le gestionnaire de la voirie départementale, et les services publics de sécurité.

Article 2 - Les usagers doivent emprunter les déviations suivantes :

- Les usagers venant du Boulevard de Finlande et voulant rejoindre la RD 40 ou la RD 90 direction Malleloy, seront invités à suivre la RD 90 direction Pompey, puis la RD 657 direction Millery. Au carrefour avec la RD 40B suivre Millery puis au carrefour avec la RD 40 suivre Custines.
- Les usagers venant de la RD 907 depuis Saizerais et les usagers venant de la RD 657 depuis Belleville ou Pompey, seront invités à suivre cet itinéraire avec un panneau supplémentaire "direction Custines".
- Les usagers venant de la RD 90 depuis Malleloy ou de la RD 40 et voulant rejoindre le parc d'activité ou la RD 90 direction Pompey, seront invités à suivre la RD 40 direction Millery. Au carrefour avec la RD 40B suivre Marbache puis au carrefour avec la RD 657 suivre Pompey. Au carrefour avec la RD 90, suivre le parc d'activité ou direction Pompey.
- Les usagers de l'A31 venant de Nancy et voulant rejoindre Nomeny via la RD 44 et empruntant le giratoire de la Libération à Custines, seront invités, au travers d'un panneau depuis l'A31, à emprunter la sortie 27 puis la RD 120 direction Nomeny.
- **Article 3 -** En cas d'intempéries ou de problèmes techniques survenant pendant la durée du chantier, celui-ci est susceptible d'être prolongé dans la limite d'une semaine.
- **Article 4 -** Durant la période concernée, les convois exceptionnels ne seront pas en mesure de passer sur la RD n° D90 du PR 18+946 au PR 19+249.
- **Article 5 -** La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

Article 6 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Messieurs les Maires des communes de Custines, Marbache, Millery et Pompey,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.
- Monsieur le président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

NANCY, le 18 août 2022

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Pour la présidente du conseil départemental, Le directeur Infrastructures et Mobilité



ITINERAIRE CONSEILLE DEPUIS A31 (sur la duré totale du chantier de juillet à octobre)

